

RAPPORT DE JURY
 CONCOURS DE SECRETAIRE INTERNE COMMUN DE CLASSE NORMALE
 SESSION 2017

J'adresse mes remerciements aux membres du jury (Mesdames Marie- Laure CAUDRON, Cécile CANELLE, Elodie CONSEIL, Charlotte CALON et Messieurs Thierry SAUTIER, John AUBIN, Christophe DESDEVISES) pour leur implication dans ce concours.

Il est recommandé aux personnes désireuses de se présenter à ce recrutement de lire ce rapport pour prendre connaissance des attentes et des recommandations du jury.

Ce concours était commun aux ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur. En conséquence, les profils des membres du jury avaient été sélectionnés pour tenir compte de cette diversité.

14 postes étaient offerts, répartis comme suit :

- 7 postes pour le ministère de l'Education Nationale, Enseignement supérieur et recherche
- 7 postes pour le ministère de l'Intérieur.

L'épreuve écrite s'est déroulée le 26 avril 2017 et les épreuves orales du 21 au 23 juin 2017.

STATISTIQUES :

Epreuve écrite	Inscrits	Présents	% présents/inscrits
	373	253	67.8 %

Epreuve écrite	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
	5.5	19	11.23

Note	0≤N≤6	6<N≤8	8<N≤10	10<N≤12	12<N≤14	14<N≤16	16<N≤18	18<N≤20
candidats	8	24	55	66	57	32	10	1

Epreuve écrite	Admissibles	Note d'admissibilité	% d'admissibles	Ratio admissible/candidat
	44	14,5	17.4%	1 admissible pour 6 candidats

Epreuve orale	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	moyenne
	43	7	18,5	12.6

Note	8<N≤10	10<N≤12	12<N≤14	14<N≤16	16<N≤18	18<N≤20
Candidats	8	15	8	6	5	1

Origine des candidats :

Ministère	Education nationale/enseignement supérieur	Justice	Intérieur	Trésor public	Travail	Territoriale	Défense
Candidats	27	3	6	2	2	2	1

Ce concours se déroule en deux temps : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

1- Epreuve d'admissibilité :

Le sujet était le suivant :

Vous êtes secrétaire administratif en charge des questions sur la diversité au sein de votre direction. A l'occasion d'un prochain salon de l'emploi, votre chef de bureau doit ouvrir l'évènement par une intervention sur le thème de la diversité et de la lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique. A cet effet, il vous demande une note sur laquelle il pourra s'appuyer pour son allocution.

Il s'agissait donc d'élaborer une note en intégrant les réponses à 5 questions. 7 documents sont joints au sujet. Le dossier fait 18 pages.

L'épreuve d'une durée de trois heures présente un coefficient de 3.

Attentes du jury :

Les qualités formelles de la note sont importantes : elle doit être structurée avec en l'espèce un plan en 2 parties, une introduction et une conclusion. La mention « note à l'attention de Monsieur le chef de bureau » doit apparaître. Le candidat doit éviter les fautes d'orthographe et doit rédiger de façon claire.

Il convenait de mentionner les principaux dispositifs en œuvre pour l'égalité des chances (enjeu majeur pour la fonction publique, classes préparatoires intégrées, Pacte, Label diversité).

Il fallait également poser le constat de la situation actuelle et évoquer la mise en place d'un nouveau plan d'action (rapport L'Horty, le 3^{ème} concours et la création de nouvelles actions).

Afin de garantir l'équité entre tous les candidats une grille de notation a été élaborée.

Dans l'ensemble, la qualité de la présentation et la structuration de la pensée peuvent être améliorées. Les questions 1 et 5 n'ont pas été correctement traitées. Il fallait, pour la question 5 présenter, de façon précise, la réforme qui concerne les modalités d'accès à la fonction publique par la voie du 3^{ème} concours.

Les meilleures copies font référence de façon précise aux textes proposés et mettent en évidence les points évoqués dans les questions. Toutefois, il faut éviter l'écueil de la reprise intégrale des données et de la paraphrase.

2- Epreuve d'admission :

L'épreuve d'admission d'une durée de 25 minutes est un entretien oral basé sur un dossier RAEP produit par le candidat. Le point de départ de l'entretien est un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de 10 minutes au plus. Cet entretien vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation. Le coefficient, pour cette épreuve, est de 4.

- Sur le dossier RAEP :

Le jury est attentif à la qualité rédactionnelle, à l'esprit de synthèse et à l'absence de faute d'orthographe. Le candidat doit pouvoir valoriser son parcours professionnel. Il doit mettre en valeur des éléments qui vont apporter de la valeur ajoutée aux futures fonctions qu'il est susceptible d'occuper.

Le dossier ne doit donc pas être un simple récapitulatif des postes occupés. Il doit mettre en évidence les missions exercées et les compétences acquises ou développées.

- Sur l'épreuve orale :

Le candidat doit faire une présentation structurée de son parcours professionnel en mettant en valeur ses points forts, ses compétences, ses motivations. Il doit pouvoir mettre en perspective ses motivations. Une présentation linéaire, chronologique et un peu trop descriptive ne permet pas au jury d'appréhender, de façon complète, la capacité du candidat à porter un regard critique sur son parcours professionnel et ses missions. Le candidat doit donc avoir une réflexion sur son parcours, du bon sens et des connaissances qui démontrent une certaine curiosité professionnelle de son environnement. La présentation du candidat doit être préparée afin d'éviter deux écueils : une présentation trop courte qui interroge sur la capacité du candidat à mettre son parcours en valeur et une prestation trop longue dans laquelle il y a un excès d'informations. Le candidat doit donc s'exercer afin de maîtriser son temps de présentation.

Pendant l'échange, le jury essaiera d'évaluer l'expertise professionnelle du candidat et sa capacité à prendre du recul par rapport à ses différentes expériences professionnelles. L'évaluation du savoir être du candidat est importante. La connaissance du ministère de l'Education Nationale et du système éducatif, la connaissance du ministère de l'intérieur, de leurs attributions, de leurs actualités et de leurs évolutions sont aussi des éléments importants d'appréciation.

Les candidats doivent donc s'intéresser à leur environnement proche et aux différentes réformes. Il convient, également, de connaître les droits et obligations des fonctionnaires.

Lors des entretiens le jury a constaté que les connaissances des missions des secrétaires administratifs des différents ministères sont trop approximatives. Les expressions telles que « j'ai l'impression qu'un gestionnaire doit faire ça... » ne sont pas judicieuses.

Afin de permettre aux candidats de faire apparaître leur potentiel, le jury propose des mises en situation. Le jury attend, au-delà des connaissances indispensables, une réflexion et un bon sens certain. Des erreurs ont été relevées tant sur les connaissances de base (missions du Préfet, organisation du système éducatif...) que sur le positionnement que l'on peut attendre des candidats.

Les meilleurs candidats se démarquent par leurs connaissances, leur technicité, leur esprit vif, leur curiosité, leurs qualités d'adaptation et leur savoir-être. Les réponses apportées n'étaient pas des réponses stéréotypées mais réfléchies.

Certains candidats se font parfois remarquer par un manque d'humilité dans la description des fonctions occupées ou des responsabilités précédemment exercées. Cela leur porte préjudice au moment de l'entretien. L'épreuve d'admission n'est pas un concours de culture générale. Le jury cherche à évaluer, chez le candidat, son potentiel à occuper les fonctions d'un agent de catégorie B.

Afin de garantir l'équité entre tous les candidats une grille de notation, commune aux deux jurys d'oraux, a été élaborée

Le Président du jury,

Thierry NAVARRO